



---

## Assurance chômage : dernières actualités

---

Chères et chers camarades,

### **Objet / motivations**

L'actualité sur l'assurance chômage a été riche ces derniers temps, cette circulaire fait le point des dernières évolutions.

### **Principaux points**

#### **Mise en place effective de l'aide aux jeunes en accompagnement intensif :**

Depuis le 18/1/2021, les jeunes demandeurs d'emploi en accompagnement individuel intensif par Pôle Emploi ou l'APEC, âgés de moins de 26 ans, peuvent bénéficier d'une aide financière exceptionnelle attribuée au plus tard le 31/12/2021. Toutefois, cette attribution n'est absolument pas automatique ! C'est au conseiller de repérer les possibles difficultés financières du jeune et d'évaluer le besoin d'une aide financière. Ensuite, le conseiller oriente le jeune vers la mission locale qui procède « à une analyse de la situation sociale et financière afin d'examiner la pertinence de l'attribution d'une aide et d'en déterminer le montant ». Ce montant est limité à 497,01 € par mois et à 3 fois ce montant sur une période d'accompagnement de 6 mois.

FO regrette que la politique d'aide aux jeunes ne soit pas plus globale et revendique une indemnisation accessible avant 25 ans et dont les conditions d'accès ne seraient pas aussi restrictives.

#### **Prime exceptionnelle à destination des « permittents » :**

Cette prime s'adresse aux demandeurs d'emploi ayant alterné des périodes d'emploi et de chômage en 2019 et qui n'ont pas retrouvé le même niveau d'activité en 2020 du fait de la crise sanitaire. Cette prime a été publiée dans un décret du 30/12/2020, mais sa mise en place opérationnelle découle d'une instruction de Pôle Emploi de fin janvier. Cette prime exceptionnelle vise à garantir un revenu mensuel de 900€ au titre des mois de novembre 2020 à février 2021. Les conditions d'attribution sont les suivantes : le demandeur d'emploi doit avoir eu



un contrat de travail et totaliser 138 jours travaillés entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019. Cette durée totale d'activité doit être composée d'au moins 70% de période couverte par des CDD ou des contrats d'intérim. Cette aide est versée sous conditions strictes de revenus, il y en a plusieurs, notamment le revenu mensuel du demandeur d'emploi doit avoir été inférieur à 900€ au cours du dernier mois. Cette aide devrait commencer à être versée le 5 février 2021.

Cette prime fait suite aux différentes interpellations et mises en garde de FO à la Ministre du travail quant à la situation dramatique des saisonniers et des salariés précaires. Cette situation est liée notamment à la réduction de la possibilité de pouvoir recharger ses droits et bien entendu à la crise sanitaire. Cette prime est donc un « pis-aller » : si le gouvernement avait écouté FO quand elle s'opposait à la réforme de l'assurance chômage et ses conséquences à venir, ces demandeurs d'emploi seraient encore indemnisés, car couverts par la convention du 14 avril 2017 ! De plus FO déplore le montant de cette aide qui est inférieur au seuil de pauvreté !

### **Prolongation du maintien de l'indemnisation des demandeurs d'emploi en fin de droits :**

Ce maintien est prolongé et « sécurisé » pour les personnes qui arrivent en fin de droit jusqu'au 15/2/2021 (suite à un décret publié le 31/01/2021). Ainsi, ces dernières seront en pratique indemnisées jusqu'au 28/02/21. Un projet d'ordonnance présenté devant la CNNCEFP le 02/02/21 prévoit la possibilité pour le gouvernement d'interrompre ou reprendre la mesure de prolongation au gré de la situation sanitaire. A suivre...

FO estime que cette mesure est non pérenne et qu'elle met les demandeurs d'emploi dans une situation incertaine dans un contexte économique très dégradé. FO s'interroge aussi sur l'objectivité et la véracité des indicateurs portant sur l'amélioration de la situation sanitaire...

### **Derniers chiffres sur le nombre de demandeurs d'emploi publiés par la DARES et Pôle Emploi le 27 janvier 2021 :**

Si le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi et tenues de rechercher un emploi baisse légèrement au 4e trimestre 2020 de -1,3% sur l'année, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A B et C augmente de +4,8% en métropole. De plus, le nombre de demandeurs d'emploi de très longue durée (plus de 3 ans) augmente sur l'année de 9,7%, atteignant un niveau très préoccupant : plus d'un million de personnes sont désormais dans cette situation.

Salutations syndicales,

**Michel BEUGAS**  
Secrétaire confédéral

**Yves VEYRIER**  
Secrétaire général